Observatoire des violences envers les femmes
Martinique

ALEFPA
ASSOCIATION LAIQUE POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION, LA PRÉVENTION ET L'AUTONOMIE

2023

Rapport sur les violences faites aux femmes constatées en 2022

Collectivité Territoriale de Martinique
ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Martinique
ars
CACEM
PRÉFET DE LA RÉGION MARTINIQUE
Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS)
UNION EUROPÉENNE
l'Europe s'engage en Martinique avec le FSE
Ce projet est cofinancé par le FSE dans le cadre du PON « Inclusion active » 2018-2020

OBSERVATOIRE TERRITORIAL DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES - MARTINIQUE - Chargé de Mission - Roger CANTACUZENE

ALEFPA

22/11/2023

Observatoire des violences envers les femmes
Martinique

ALEFPA
ASSOCIATION LAÏQUE POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION, LA PRÉVENTION ET L'AUTONOMIE

Observatoire Territorial des Violences Envers les Femmes – Martinique (OVIFEM)

Les violences à l'égard des femmes constatées en 2022 -

Données chiffrées et analyse relative aux faits relevés en Police et Gendarmerie Nationale

Ces statistiques et l'analyse qui s'y rapporte s'appuient sur les dernières données fournies par les services concernés : Direction Territoriale de la Police Nationale et Gendarmerie Nationale, que nous remercions pour leur contribution. Elles sont susceptibles de réajustements afin de tenir compte de toute modification ou correctif opéré par ces services.

Violence déclarée : la tendance globale à l'augmentation des faits relevés se maintient

En 2022, en dépit d'une baisse des plaintes déposées en zone Police Nationale, la tendance générale pour la globalité des faits déclarés (Police + Gendarmerie Nationale), est à l'augmentation. Il convient de s'interroger sur cette différence entre Police Nationale et Gendarmerie nationale : vient-elle de manières différentes de collecter les données ou est-elle liée à d'autres facteurs ?

I/- Les violences conjugales

La tendance générale à l'augmentation des violences conjugales déclarées se poursuit sur l'année 2022, pour laquelle 811 faits sont relevés. Compte-tenu des chiffres consolidés de l'année N-1 (2021), revus à la hausse en zone police, la variation sur la période 2021-2022 est de +3,1% (soit 25 faits supplémentaires).

Le taux de violence déclarée s'établit donc à 2,3 faits pour mille habitants (2,2 faits en 2021)[1]. Sur l'ensemble du territoire national, en 2021, les services de sécurité ont enregistré 2,6 femmes victimes de violences conjugales pour 1 000 habitants. Or, l'enquête Virage révèle que le taux de violences conjugales en Martinique est 3 fois

[1] Rapportée à une démographie au 1er janvier 2021 de 354.800 hab. (INSEE, 1er janvier 2021). Il faut cependant noter que cette base de référence démographique officielle ne prend pas compte la population « non-légale » migrante.

supérieur à celui de la France Hexagonale. Il y a donc une sous-déclaration notable de ces violences sur notre territoire, malgré la tendance à l'augmentation des déclarations.

L'augmentation sur l'année est plus particulièrement manifeste en zone gendarmerie. Cependant, en zone police nationale la diminution enregistrée pour 2022 (-4,6%, soit 9 faits déclarés de moins) n'enraye pas une tendance globale pluriannuelle à la hausse (+24,3% de faits déclarés en police nationale par rapport à 2020).

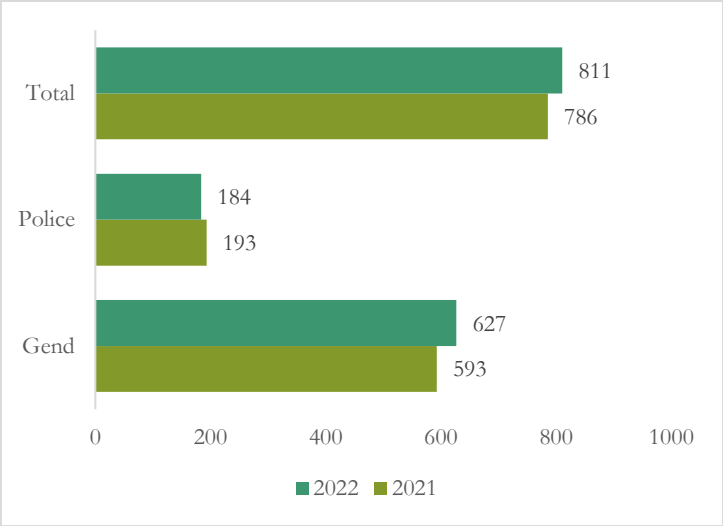

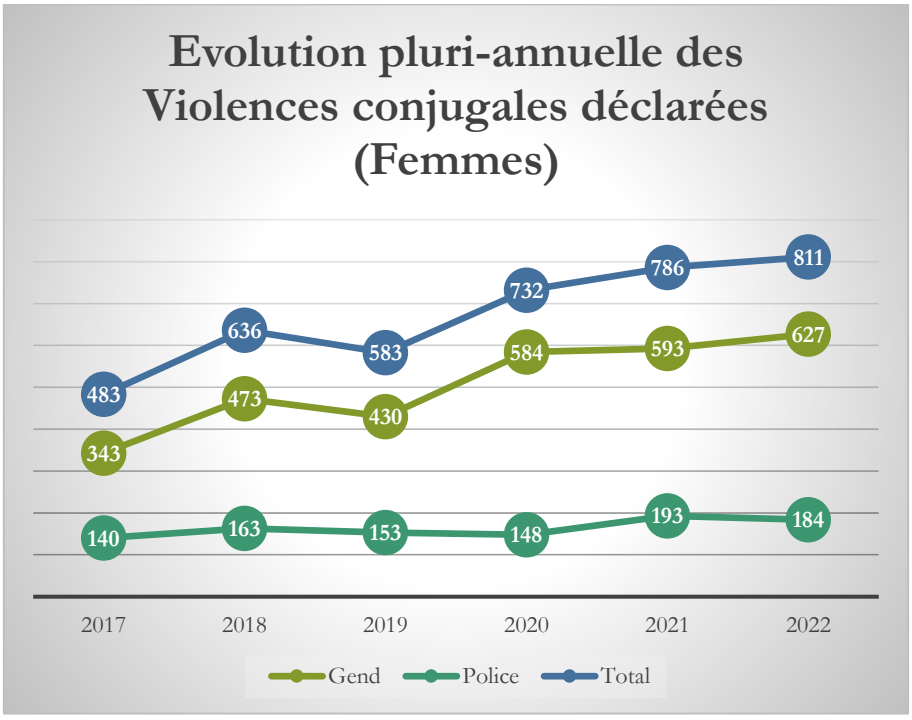

Ces violences déclarées concernent, de manière massive, des situations de coups et blessures volontaires (84% des faits relevés en zone gendarmerie).

En 2022, relaté sur le plan public par les médias, 1 féminicide conjugal est malheureusement à déplorer en zone Police. L'extraction de cette information au sein des données collectées n'a cependant pu être possible, la présentation des relevés statistiques ne distinguant pas, pour les faits liés aux violences conjugales, chacune des catégories d'infraction concernée.

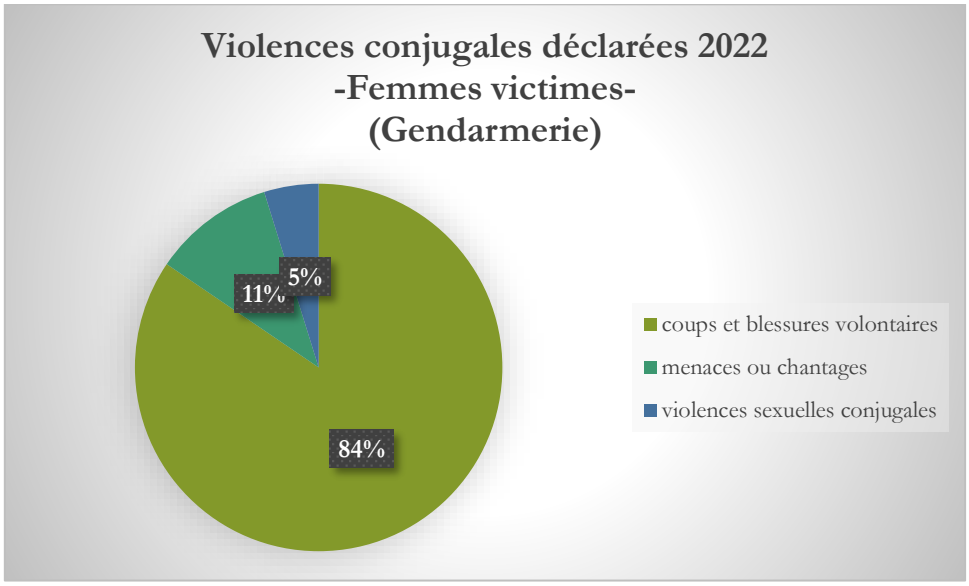

II/ - Les violences sexuelles

Les déclarations de violences sexuelles (381 faits en 2022) se maintiennent également dans une courbe pluriannuelle ascendante. Sur 2021-2022, cette croissance est de l'ordre de +2,9% (11 faits supplémentaires).

La diminution en zone police (de 128 à 95 faits déclarés, soit 33 de moins, compte-tenu des chiffres réajustés pour l'année 2021) est contrebalancée par des chiffres structurellement plus élevés en zone gendarmerie[2], lesquels sont de surcroit en augmentation (de 269 à 286 faits, soit +6,3 %). Là encore, il conviendrait de questionner cette différence.

Le taux de violence déclarée s'établit ainsi en 2022 à 1,07 faits pour mille habitants (1,04 en 2021)[3].

[2] Pour rappel, la zone Gendarmerie couvre toutes les communes, hormis Fort-de-France et le Lamentin qui constituent la zone Police.
[3] Rapportée à une démographie au 1er janvier 2021 de 354.800 hab. (INSEE, 1er janvier 2021). Il faut cependant noter que cette base de référence démographique officielle ne prend pas compte la population « non-légale » migrante.

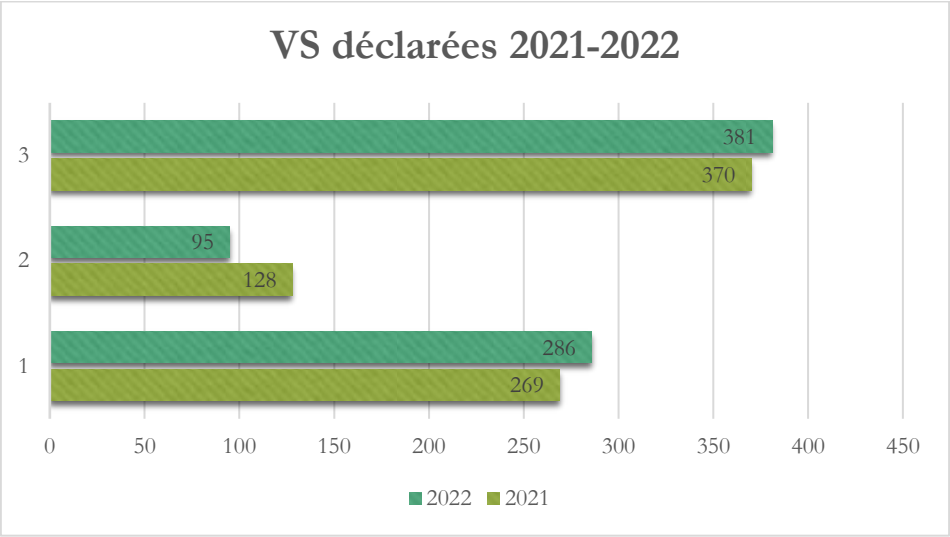
VS déclarées 2021-2022
3
2
1
381
370
95
128
286
269
0
50
100
150
200
250
300
350
400
450
2022
2021

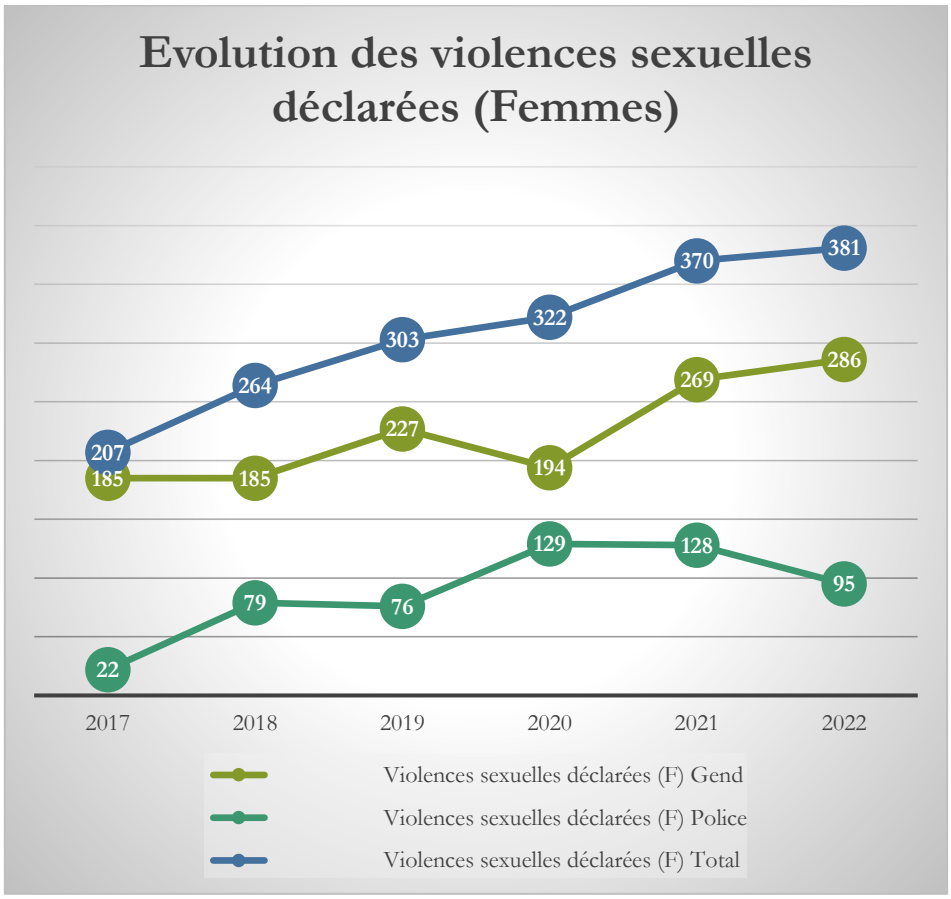
Evolution des violences sexuelles déclarées (Femmes)
207
264
303
322
370
381
185
185
227
194
269
286
22
79
76
129
128
95
2017
2018
2019
2020
2021
2022
Violences sexuelles déclarées (F) Gend
Violences sexuelles déclarées (F) Police
Violences sexuelles déclarées (F) Total

En Zone Gendarmerie, si pour les deux tiers ces faits de violence sexuelle se déroulent hors-famille, **dans 1 cas sur 3 (33%) il s'agit d'une forme de violence intrafamiliale**, relevant :

- soit de **l'inceste dans environ 1 situation sur 5** (22% des faits),
- soit de **la violence conjugale dans 1 situation sur 10** (11% des faits).

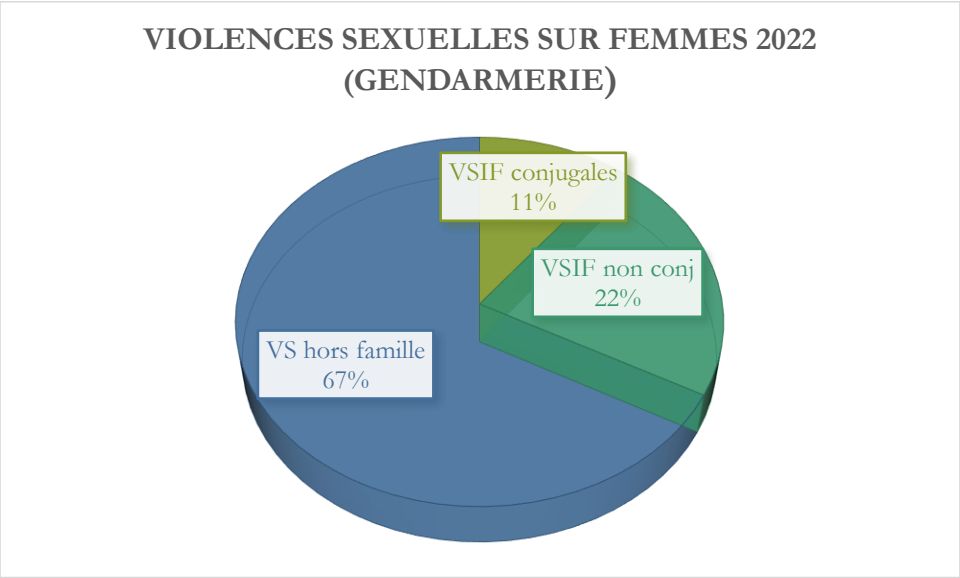

Conclusion et préconisations

Préconisation 1 : renforcer la vulgarisation de l'information sur les mesures de protection des victimes.

L'augmentation régulière du taux des violences déclarées auprès des forces de l'ordre témoigne sans nul doute d'une propension à la libération de la parole des victimes sur le territoire martiniquais. Néanmoins, sans doute parce que la peur est encore très fortement présente chez bon nombre d'entre-elles, qui redoutent certaines conséquences à leur encontre de toute démarche de plainte, la sous-déclaration des faits demeure importante. A cet égard, le maintien des politiques de sensibilisation (campagne d'information, encouragement des victimes à porter plainte) et de protection des victimes demeure une ardente nécessité.

Préconisation 2 : harmonisation des données Gendarmerie Nationale/Police Nationale dans la visibilisation des catégories d'infractions rapportées aux violences conjugales et intrafamiliales.

Par ailleurs, s'il faut souligner l'important effort fait par les services de sécurité intérieure pour permettre un suivi régulier des statistiques en matière de faits relevés, il semble utile de rechercher une harmonisation des données disponibles. Une visibilisation des violences conjugales et intrafamiliales par catégorie d'infraction serait ainsi particulièrement souhaitable.

OBSERVATOIRE TERRITORIAL DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES-MARTINIQUE

31 rue Perrinon - 97200, Fort-de-France

www.ovifem.alefpa.asso.fr